

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : un allègement pour concilier économique et la paix sociale

FAISANT un nouveau point, hier, de la stratégie de riposte communautaire, le gouvernement, sous la conduite de son chef Julien Nkoghe Bekale, et sur instructions du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a annoncé un assouplissement dans la gestion de la crise sanitaire avec le réaménagement des horaires du couvre-feu, la réhabilitation du trafic aérien, le retour aux heures habituelles de travail dans le public et le privé, etc.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

TROIS mois après la première mise au point, le 27 avril 2020, de la stratégie de riposte communautaire à la pandémie de Covid-19 dont le 1er cas est apparu dans notre pays le 12 mars dernier, et sur les hautes instructions du président de la République, Ali Bongo Ondimba, le gouvernement, sous la conduite de son chef Julien Nkoghe Bekale, a rendu public, hier, l'allègement des mesures restrictives liées à cette crise sanitaire.

En vigueur depuis le 13 mars sous le triptyque "Dépister-Isoler-traiter", ces décisions avaient été prises pour endiguer la pandémie. Conscientes aujourd'hui de leur impact désastreux sur tous les secteurs de notre économie, les autorités cherchent à réhabiliter le fonctionnement progressif et sous conditions des différentes activités, en conciliant l'urgence sanitaire avec l'impératif économique et la paix sociale. "C'est dans cette perspective que le président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a autorisé le gouvernement à procéder à une première phase d'allègement des mesures restrictives prises pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19", a annoncé Julien Nkoghe Bekale, hier à l'immeuble Arambo, au cours de la conférence de presse prévue à cet effet.

PAS DE RELÂCHEMENT
• Ces différents assouplissements, qui entrent en vigueur dès ce mercredi 1er juillet

2020, vont de la révision des heures du couvre-feu (désormais de 20 heures à 5 heures du matin) au retour des horaires habituels de travail dans le secteur public (7h 30-15h 30) et dans le secteur privé, en passant par la réouverture des frontières aériennes (celles terrestres et maritimes restent fermées), la réhabilitation du transport international aérien à raison de deux vols par compagnie et par semaine, l'autorisation à nouveau du transport sur l'ensemble du territoire national (aérien, routier, ferroviaire, fluvial et maritime), ainsi que la réouverture des hôtels et restaurants uniquement avec terrasse.

Cette première phase des mesures d'allègement ne signifie donc pas la fin de l'épidémie, ni un blanc-seing donné aux populations. "Je voudrais vous assurer que toutes ces réouvertures et reprises se feront et se dérouleront dans le strict respect des mesures de prévention d'hygiène, de mesures barrières, de distanciation physique et le port obligatoire et conforme du masque (...). Car, cette pandémie n'est pas derrière nous, elle est présente, insidieuse, sévère et constitue toujours un péril menaçant notre existence. Cette pandémie de Covid-19 est appelée à durer. Nous devons apprendre à vivre avec

ce virus et à nous adapter en conséquence", a ajouté le chef du gouvernement.

Très attendues dans la population, ces mesures d'allègement ne doivent pour autant pas céder la place au relâchement. Le gouvernement, a insisté le Premier ministre, rétablira toutes les restrictions dans une localité ou sur l'ensemble du territoire national si des comportements inciviques conduisent à une nouvelle flambée de l'épidémie. En revanche, si la situation épidémiologique est favorable, l'équipe gouvernementale ira vers plus d'ouverture.

Cette première phase des mesures d'allègement ne signifie donc pas la fin de l'épidémie, ni un blanc-seing donné aux populations.

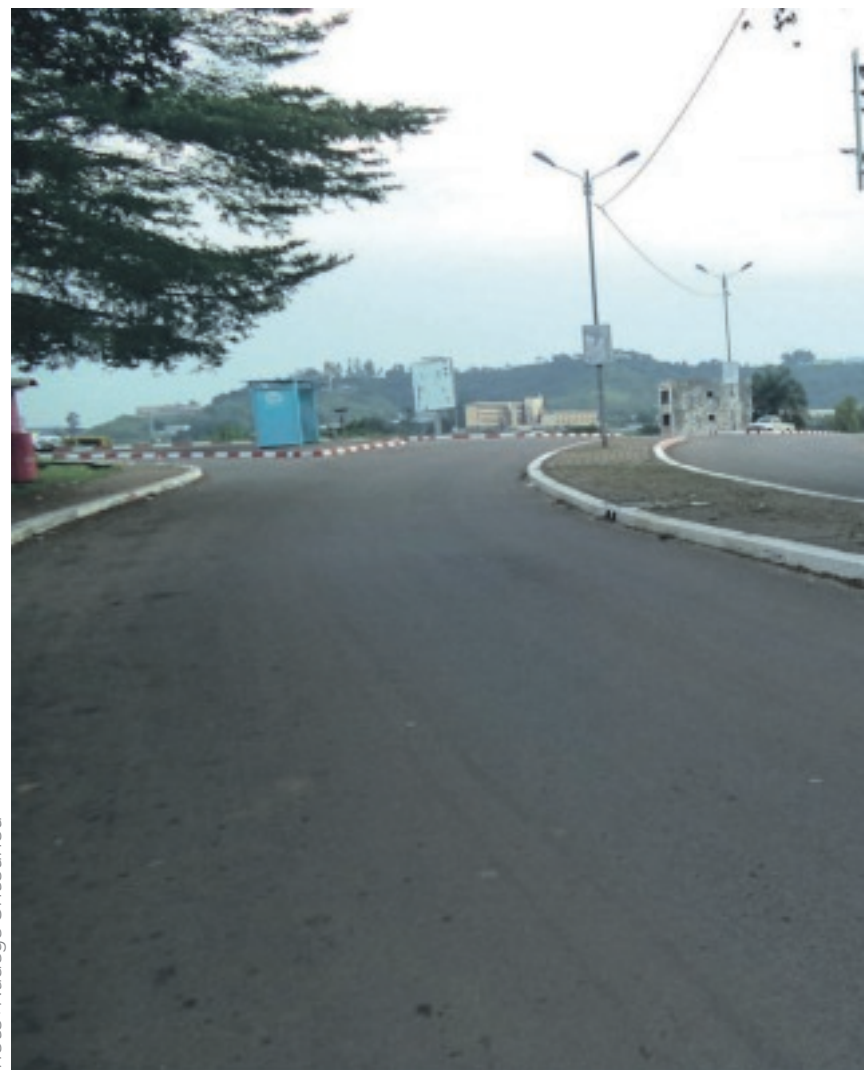


Photo: Nadège Ontounou

La réouverture du transport sur l'ensemble du territoire national (aérien) conditions.



ALLEGEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

- * Reprise normale des heures de travail
- * Réouverture des frontières aériennes (nationale et internationale)
- * Allègement du couvre-feu (désormais de 20h à 05h)
- * Réouverture des hôtels et restaurants (dès ce matin à 5h)
- * Enseignement supérieur (reprise le lundi 13 juillet 2020)
- * Reprise des cours pour les Terminales le 20 Juillet 2020 (baccalauréat en août). Les autres classes sont mises en vacances.
- * Levée de l'interdiction de la circulation interprovinciale. Les frontières internationales maritimes et terrestres restent fermées
- * Les salles de jeux, cinéma, musée, lieux de culte restent fermés
- * Rassemblement : pas plus de 10 personnes en vigueur

ENBRE :

COUVRE-FEU :
20h00 - 05h00

TRANSPORT :
02 à 03 clients pour les petits taxis

EDUCATION :
Reprise le 20 juillet 2020

HORAIRE DE TRAVAIL :
07h30 - 15h30

Source : Service documentation (L'union)

© Steve Akher

L'urgence sanitaire avec l'impératif

Allègement: le ministre de l'Intérieur annonce un retour presque à la normale

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

TOUS les intervenants, y compris le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale, qui a préféré parler de la première phase d'allègement des mesures restrictives liées au Covid-19, ont évité de parler de déconfinement progressif. Mais le troisième point de presse du gouvernement sur la gestion du coronavirus au Gabon en avait la saveur.

Le ministre d'Etat à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a expliqué hier que le couvre-feu rentrera désormais en vigueur à partir de 20 h 00 jusqu'à 5 h 00 du matin. Au lieu de 18 h 00 à 6 h 30 du matin. Cet allègement est, néanmoins, accompagné de quelques restrictions. "Sur tout le territoire national, ce couvre-feu est de rigueur et personne ne pourra être autorisé à circuler sans laissez-passer durant ce laps de temps", a indiqué M. Matha. Seuls les services dits essentiels ne seront pas concernés.

Pour rappel, lors du confinement du Grand Libreville, une autorisation d'exercer avait été remise



Photo: FB.E.M

aux services de fourniture d'électricité et d'approvisionnement en eau potable; de téléphonie fixe et mobile; de contrôle de la navigation aérienne, terrestre, maritime, ferroviaire; médicaux et hospitaliers; de média, etc.

La circulation interprovinciale est rétablie, mais le gouvernement va annoncer, dans les prochains jours, un protocole sanitaire nécessaire pour circuler entre les différentes villes. Cela pour éviter, comme cela s'est passé durant l'allègement du confinement du Grand Libreville, a indiqué le ministre d'Etat à l'Intérieur, "à des actes d'incivisme, un relâchement dans le respect des mesures barrières, dont le port obligatoire du masque dans les lieux publics". Une situation qui avait été préjudiciable, "puisque nous avons payé un lourd tribut

avec une hausse des contaminations".

On note également un retour aux horaires habituels de travail dans le secteur public (7 h 30-15 h 30) et dans le secteur privé.

Si les frontières aériennes ont été ouvertes, les démarcations maritimes et terrestres par contre demeurent fermées. "Seuls les approvisionnements en produits pétroliers, gaziers et vivriers sont admis", a poursuivi M. Matha. Restent aussi fermés, pour le moment, les salles de jeux, les cinémas, les musées, les lieux de culte, les bars, les boîtes de nuit et les motels, entre autres. Comme sont interdites les manifestations culturelles et sportives. Simple-ment parce que la mesure interdisant le regroupement de plus de dix personnes est toujours en vigueur.



...n, routier, ferroviaire, fluvial et maritime) est désormais effective sous

Transports et tourisme, une reprise conditionnée...

G-M. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

REPRISE des vols commerciaux, réouverture des hôtels et des restaurants, levée des barrières interprovinciales, le tout sous conditions. Ce sont là les principales décisions gouvernementales annoncées hier, pour ce qui est du secteur économique, par le ministre des Transports, Léon Armel Bonda Balonzi, et son collègue du Commerce, Hugues Mbadinda Madiya, dans leur intervention lors de la conférence de presse qu'a tenue le gouvernement à Libreville. Des annonces perçues comme un soulagement pour certains opérateurs éco-

nomiques.

LE RETOUR DU TOURISME.

Les hôtels et les restaurants sont donc autorisés à rouvrir, à la condition du respect du guide de bonnes pratiques qui sera établi par les autorités compétentes. À cet effet, un protocole sanitaire sera imposé à ces établissements. Son objectif étant de donner aux entreprises du secteur touristique, les consignes sanitaires nécessaires à l'exercice de leur activité, dans le respect de la sécurité et de la santé des clients, des salariés et des employeurs. Concrètement, ce guide prévoit, dans les restaurants (avec terrasse de préférence) par exemple, que les clients devront porter un masque à leur arrivée. Mais une

fois attablés, le masque pourra être retiré. Bien sûr, la distanciation entre les tables d'au moins 1,5 mètre et entre les personnes devra être appliquée dès ce 1er juillet 2020. Le ministre a souligné également que les maquis, les bars, les boîtes de nuit restent fermés.

TRANSPORT, LE SOULAGEMENT.

Les vols internationaux et les vols domestiques reprennent progressivement. Seuls deux vols sont autorisés par semaine. Chaque passager sera contraint de présenter un certificat de négativité au Covid-19, avant d'embarquer. À l'arrivée, les bagages devront être désinfectés. Et malgré la présentation d'un certificat négatif, le passager

devra toujours se soumettre au dispositif de dépistage.

Dans les petits taxis, le nombre de clients passe de 2 à 3 clients; ce qui fera un total de quatre passagers à bord, le chauffeur y compris. Pour les bus, le nombre de clients autorisés augmente également, mais dans le respect de la distanciation physique. Un bus de 30 places est autorisé à prendre 17 personnes.

Pour les transports interprovinciaux terrestre, ferroviaire et maritime, les voyageurs devront aussi présenter un test de négativité datant de moins de 5 jours. Étant entendu que les transports sont un important vecteur de transmission du virus.



Photo: D.R